

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
ARRÊTÉ DU MAIRE

ARRÊTÉ TEMPORAIRE N°89/2023 DU 29 SEPTEMBRE 2023
ARRÊTÉ PORTANT SUR LA RÉGLEMENTATION DE CIRCULATION

Le Maire de la commune de Vallorcine ;

Vu la loi N° 66-407 du 18 juin 1966 relative aux pouvoirs des maires en matière de circulation routière ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales art. L. 2212-2 et suivants ;

Vu le code de la route, et notamment son livre IV ;

Vu les arrêtés municipaux réglementant la circulation et le stationnement en agglomération ;

Vu la demande de l'entreprise MARIAZ FRERES pour des travaux de raccordement au réseau d'eau potable ;

Vu l'arrêté temporaire n°76/2023 du 01/09/2023 ;

Considérant que pour des raisons de sécurité, il y a lieu de prendre les dispositions nécessaires pour le bon déroulement des travaux ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La circulation des véhicules avec ou sans moteur, sur la route du Col, au niveau du croisement avec la route des Biolles se fera par alternat par feux de circulation du 2 octobre 2023 à 8h00 jusqu'au 6 octobre 2023 à 17h00.

ARTICLE 2 : Les panneaux de signalisation et le balisage nécessaire conforme à la législation en vigueur et les feux de circulation seront apposés par l'entreprise MARIAZ FRERES. L'entreprise devra veiller à ce que l'accès des secours ne soit pas entravé pendant toute la durée du chantier.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et une ampliation sera transmise :

Au Commandant de la Brigade Territoriale Autonome à CHAMONIX-MONT-BLANC,
Monsieur le Chef des Services Techniques,

Monsieur le Garde Champêtre de la commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble – 2 place de Verdun BP 1135 – 38022 GRENOBLE Cedex dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Certifié exécutoire le 28/09/2023

Fait à Vallorcine le 28/09/2023

Le Maire,

